

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Avis1

17 SEP. 2024

Référence : 2024047407

No Greffe: P202402796

Jugement du : 11/09/2024

Ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée obligatoire (DCP) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Fixe la clôture de la procédure au 11/03/2025, (Article L.643-9 du Code de Commerce).

A l'égard de :

SAS à associé unique L'HIBISCUS

14 rue d'Alexandrie 75002 Paris

Activité : Restauration traditionnelle, sur place ou à emporter

N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 950733246

Date de cessation des paiements : 31/07/2024

Nomme

Juge commissaire : M. Félix Mayer

Nomme

Mandataire judiciaire liquidateur : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand

17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

Le greffier,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G.M.", written below the seal.



Greffes du Tribunal de Commerce de Paris
1 quai de la Corse
75198 Paris Cedex 04

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile

- Protêts
- Prêts et délais
- Warrants (trois catégories)
- Gages sans dépossession
- Gages des stocks
- Nantissements de l'outillage matériel et équipement
- Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)
- Privilèges de vendeur et action résolutoire
- Nantissements du fonds de commerce
- Nantissements du fonds artisanal
- Nantissements judiciaires
- Déclarations de créances
- Hypothèque maritime
- Actes de saisie sur les navires
- Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau
- Hypothèque fluviale
- Actes de saisie de bateaux
- Biens inaliénables
- Publicités de contrats de location
- Publicités de clauses de réserve de propriété
- Privilèges du Trésor
- Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire
- Warrants agricoles
- Opération de crédit-bail en matière mobilière
- Saisie pénale de fonds de commerce
- Logement indigne

Sur : **SAS L'HIBISCUS** Société par actions simplifiée (à associé unique)
RCS 950 733 246
Adresse : 14 rue d'Alexandrie 75002 Paris

Débiteur N° : 20230013014

Nantissements de parts de société civile (*) ()** à jour au 10/09/2024

NEANT

Protêts à jour au 10/09/2024

NEANT

Prêts et délais à jour au 10/09/2024

NEANT

Warrants (trois catégories) à jour au 10/09/2024

NEANT

Gages sans dépossession à jour au 10/09/2024

NEANT



Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Gages des stocks (*) à jour au 10/09/2024

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Nantissements de l'outillage matériel et équipement (*) à jour au 10/09/2024

NEANT

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (*) ()** à jour au 10/09/2024

NEANT

Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 10/09/2024

NEANT

Nantissements du fonds de commerce à jour
au 10/09/2024

2 INSCRIPTIONS

Date	N°	N° National	Montant	Créanciers - Mentions
27/07/2023	<u>1958</u>	75012023FC001958	135 000,00 EUR	Acte SOUS-SEING PRIVÉ en date du 21/06/2023 au taux de 4.84 Exigibilité au 05/12/2030 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 6 avenue de Provence 75009 Paris Elisant domicile : en son siège social
25/10/2023	<u>2884</u>	75012023FC002884	50 000,00 EUR	Acte SOUS-SEING PRIVÉ en date du 17/10/2023 au taux de 12 Exigibilité au 16/10/2030 OBD GRAND PARIS, 83 avenue Niel 75017 Paris Elisant domicile : en son siège social, et au fonds nanti

Nantissements du fonds artisanal à jour au 10/09/2024

NEANT

Nantissements judiciaires à jour au 10/09/2024

NEANT

Déclarations de créances à jour au 10/09/2024

NEANT

Hypothèque maritime à jour au 10/09/2024

NEANT

Actes de saisie sur les navires à jour au 10/09/2024

NEANT



Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 10/09/2024

NEANT

Hypothèque fluviale à jour au 10/09/2024

NEANT

Actes de saisie de bateaux à jour au 10/09/2024

NEANT

Biens inaliénables à jour au 10/09/2024

NEANT

Publicités de contrats de location à jour au 10/09/2024

NEANT

Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 10/09/2024

NEANT

Privilèges du Trésor à jour au 10/09/2024

NEANT

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 10/09/2024

NEANT

Warrants agricoles (*)** à jour au 10/09/2024

NEANT

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 10/09/2024

NEANT

Saisie pénale de fonds de commerce (**)** à jour au 10/09/2024

NEANT

Logement indigne à jour au 10/09/2024

NEANT



* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

** **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

*** **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

**** **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.

Délivré à Paris, le 12 septembre 2024

Le Greffier,